PÉTITION

Halte au blocus de Gaza!

En 2016, la bande de Gaza, le territoire le plus densément peuplé de la planète, entre dans sa dixième année de blocus. 1,8 millions de Palestiniens vivant sur 360 km2 subissent quotidiennement cette punition collective imposée par Israël en violation du droit international et avec la complicité *tacite* de la communauté internationale.

Le blocus est la réponse d'Israël après les élections de 2006 qui ont porté le Hamas au pouvoir. Depuis cette date les conditions de vie se dégradent chaque jour. Les 3 *interventions* militaires de 2008, 2012 et 2014 ont tué des milliers de Palestiniens et détruit 19'000 logements et plusieurs hôpitaux, mis hors d'usage des infrastructures indispensables, notamment les stations d'épuration des eaux.

Le blocus empêche la reconstruction et la reprise économique. Un an après l'intervention de 2014, près de 100 000 Palestiniens de Gaza demeurent sans-abri, les hôpitaux et écoles sont encore en ruines, et des quartiers entiers n'ont pas accès à l'eau courante, car Israël bloque la reconstruction en invoquant des motifs de légitime défense.

C'est inadmissible! - Les familles doivent pouvoir reconstruire leurs maisons et les enfants retrouver leurs écoles! Il y a urgence, car si la situation ne change pas, la bande de Gaza sera inhabitable d'ici à 2020, cela selon la CNUCED (Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement).

Or, sans une pression extérieure forte, fondée sur des exigences claires et des sanctions effectives, Israël ne changera pas sa politique.

Dès lors, les soussigné-e-s demandent au Conseil fédéral

- d'intervenir auprès du gouvernement israélien pour exiger la levée du blocus de Gaza: il faut que la circulation des biens et des personnes soit rétablie entre Gaza et les territoires environnants (Cisjordanie, Israël, Egypte) et le reste du monde,
- de cesser toute collaboration économique et militaire avec Israël jusqu'à ce que le droit international soit respecté.

Nom et Prénom	Adresse	Signature